MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18/10/2024
Dossier complet le : 05/11/2024
N° d'enregistrement : 2024-8241

1 Intitulé du projet

Construction d'un magasin LIDL à Fontenay-le-Comte, rue Kléber

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
LIDL

Raison sociale

N° SIRET
3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 4 9 0 1

Type de société (SA, SCI...)
SNC

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
PONSAT

Prénom(s)
ANTHONY

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a	Création d'une aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un magasin exploité sous l'enseigne LIDL sur un foncier de 7804 m² sur une parcelle déjà bâtie. Le projet comprend :
- La destruction de bâtiments techniques et de maisons d'habitation
- La construction d'un magasin LIDL d'une surface de vente de 1440 m²
- La création des voiries de circulation et d'une rampe de livraison
- La réalisation de 107 places de parkings drainants dont une partie sous ombrière photovoltaïque
- L'aménagement paysager des espaces verts

Le terrain sera légèrement reprofilé pour l'accessibilité PMR.

Le foncier est situé dans le département de Vendée (85) sur la commune de Fontenay-le-Comte au 61 rue Kléber, sur les parcelles cadastrées BC N° 181, 182, 183, 185, 186, 195, 199, 200, 204, 290, dans la zone UA selon le PLU de Fontenay-de-Comte.

4.2 Objectifs du projet

Il y a un magasin LIDL situé au 45 Rue Sainte-Catherine des Loges à 1km du site du projet. Ce petit magasin ne respecte plus les normes environnementales et est trop petit. Le foncier ne permet pas d'envisager son agrandissement et la mise aux normes du magasin.
Le nouveau site et le projet :
- Augmente la surface de vente et le nombre de parkings, tout en restant dans la zone de chalandise
- S'inscrit dans une démarche d'aménagement durable grâce à une architecture s'intégrant à son environnement, l'utilisation de matériaux et matériels performants sur un plan énergétique, la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture et ombrière et en gérant les eaux pluviales à la parcelle
- Réduit les rejets d'eaux pluviales dans le réseau communal en infiltrant les eaux dans les parkings drainants et en tamponnant les eaux dans un réservoir de 220 m³ pour respecter un débit de fuite de 3 l/s/ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les étapes suivantes :
- Démolition des bâtiments techniques et des maisons existantes avec tris des matériaux
- Décroutage du bitume au niveau des bâtiments techniques
- La zone a déjà fait l'objet d'un déblais-remblai car la zone présente une pente naturelle. Il s'agit ici d'un terrassement supplémentaire pour l'accessibilité PMR.
- La construction du magasin et annexe sur une emprise de 2358 m²
- La construction de 107 parkings drainants et des voiries de circulation en enrobé.
- Les eaux usées seront raccordées au réseau EU communal de la rue Kléber
- Les eaux pluviales feront l'objet d'une gestion à la parcelle avec un débit de fuite de 3 l/s/ha raccordé au réseau EP de la rue Kléber

Durant les travaux, l'accent sera mis sur l'organisation, le suivi des travaux, le suivi de la qualité de l'air et des nuisances sonores, le recyclage des matériaux. La charte de chantier propre de l'enseigne sera observée.

Il est prévu de commencer les travaux en septembre 2025 pour une ouverture du magasin en mai 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, l'ensemble sera ouvert en journée. Les clients viendront en voiture, à vélo et à pied faire leurs achats.
En dehors des horaires d'ouverture du magasin, seules les livraisons et déchargements de marchandises pourront générer des nuisances sonores sur le site.
La performance du bâtiment respectera les exigences de la RT 2021. L'éclairage prévu pour le projet sera un éclairage LED, en utilisant une GTB pour la gestion énergétique du supermarché, la régulation de l'éclairage, du chauffage et des rideaux du magasin est automatisée et optimisée. Un apport de lumière naturelle est prévu pour le confort des clients et des salariés. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du bâtiment sur une surface de 1078 m² pour une puissance crête installée de 222 kWc. Une ombrière de 428 m² équipée de panneaux photovoltaïques aura une puissance crête installée de 88 kWc.

Pendant toute la durée du chantier, le supermarché LIDL existant (45 rue Sainte Catherine des Loges à 1km) restera ouvert pour les clients et fermera la semaine juste avant l'ouverture du nouveau projet (Rue Kleber).
Le supermarché actuel est en cours de commercialisation (avec des offres). La ville de Fontenay reprend une partie du site (parking) et sera attentive à l'avenir du reste de la parcelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes :
- Permis de construire comprenant une Notice Hydraulique (foncier et bassin versant intercepté < 1 ha)
- Autorisation d'exploitation commerciale (dossier CDAC) au titre de l'article L.745-1, 1° du code du Commerce

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Foncier - Surface plancher - Voiries extérieures - Places de parking extérieures drainantes (107 places) - Ombrière photovoltaïque	7804 m² 2181.5 m² 2610 m² 1407 m² 428 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 61 Voie : rue Kléber

Lieu-dit :

Localité : Fontenay-le-Comte

Code postal : 8 5 2 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : - 0 ° 7 9 ' 9 8 " 8 Lat. : 4 6 ° 4 5 ' 9 9 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Fontenay-le-Comte, approuvé le 26 septembre 2023, zonage UA.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Non, le projet est situé à 1.2 km de la ZNIEFF Type 1 - 52001370 - Vallée de la Vendée Non, le projet est situé à 900 m de la ZNIEFF Type 2 - 520016277 - Complexe écologique du marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants
En zone de montagne ?	☐	☑	Non
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Non, le projet est situé à 20.5 km de la zone couverte par un arrêté de protection Biotope - FR3800515 - Marais Poitevin (Secteur Ouest)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	La ville de Fontenay-le-Comte se trouve dans le périmètre du parc naturel régional du Marais Poitevin (FR8000050). Les activités du magasin situé dans un secteur très urbain n'aura pas d'impact négatif sur le parc du marais Poitevin.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Fontenay-le-Comte a été approuvé par le Conseil municipal le 26 septembre 2023. Le site du projet n'est pas concerné par un zonage particulier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Oui, le projet se situe dans le périmètre d'un monument historique classé, la Caserne Belliard au 19 rue Kléber à 400 m du site. Il n'y a pas de vue d'un site à l'autre. Le périmètre a été pris en compte dans le projet architectural.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Non, le projet ne se situe pas dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Fontenay-le-Comte est couverte par un PPRI approuvé le 9 octobre 2006. Le site du projet n'est pas dans une enveloppe de crue.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Il n'y a pas de PPRN ou de PPRT dans Fontenay-le-Comte.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Non
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	La ville de Fontenay-Le-Comte est située au sein de la zone de répartition des eaux (ZRE) du bassin du Lay - Marais Poitevin. Le foncier est sur le bassin versant du marais Poitevin. Il ne modifiera pas la zone de répartition des eaux et n'aura pas d'impact sur les eaux souterraines ou les eaux de surfaces.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Non
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Non, il n'y a pas de site inscrit à proximité du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Non, le projet est situé à 930m du Site Natura 2000 Directive Habitats - FR52000659 - Marais Poitevin Non, le projet est situé à 910 m du Site Natura 2000 Directive Oiseaux - FR5410100 - Marais Poitevin
D'un site classé ?	☐	☑	Non

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Non, l'eau utilisée pour le fonctionnement du magasin proviendra du réseau Eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Non. Le site est actuellement très imperméabilisé et une grande partie des eaux pluviales rejoint le réseau EP communal. Dans le cadre du projet, une partie de l'eau s'infiltrera mais comme le sol est assez étanche, une grande partie des EP sera gérée dans un réservoir tampon et restituée au débit de fuite de 3l/s/ha dans le réseau EP communal. Il ne devrait pas y avoir de modifications des masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Le projet sera légèrement excédentaire pour rendre la pente du site accessible PMR. L'excédent de matériaux sera acheminé en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Non
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Non

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les équipements eau potable, eaux usées et eaux pluviales communaux situés dans la rue Kléber sont suffisamment dimensionnés. Les rejets eaux pluviales seront largement diminués puisque seul un débit de fuite de 3/l/s/ha sera raccordé au réseau EP. Le reste des eaux sera géré à la parcelle par infiltration de surface et tamponné dans un réservoir enterré.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Non, le site du projet est déjà imperméabilisé à hauteur de 77% et est enclavé en zone urbaine entre 3 voies très passantes (rue Kléber, boulevard Hoche et avenue Marceau). Actuellement, il n'y a pas de corridor écologique et aucune faune et flore d'intérêt n'a été constaté.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet est situé à environ 1 km d'un site Natura 2000, en milieu très urbain, distance suffisamment lointaine pour ne pas avoir un impact.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Non, le site se situe en centre ville dans une zone déjà bâtie. Il y aura démolition des vieux hangars et des maisons avant construction.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Non, pas de risques technologiques identifiés dans la zone.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Sismicité niveau 3 (risque modéré) Retrait et gonflement des argiles : aléa moyen Mouvement de terrain : non Radon : commune classée au niveau 1 faible Inondation : non, le site n'est pas concerné par le zonage PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Indirectement, les travaux et déplacement des véhicules à moteur pendant la phase travaux et d'exploitation vont entraîner une petite dégradation de la qualité de l'air (rejets de gaz).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Non

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le nouveau magasin va générer un peu plus de trafic dans la zone. On estime que l'augmentation du trafic vers le magasin par rapport au trafic actuel de l'ordre de 10%. Comme c'est une route passante, l'impact global sera faible.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Il y aura des camions de livraison le matin qui engendreront un peu plus de bruit matinal. Cependant le quai de déchargement sera situé dans l'angle Nord-Est, en contre-bas du talus de l'avenue Marceau.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Non
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet ne va pas engendrer d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Non
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le projet ne va pas engendrer de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Non
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les aires de stationnement sont situées en extérieur. Les éclairages LED seront coupés en dehors des heures d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Non
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Les seuls rejets sont liés au déplacement des véhicules..
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le magasin sera raccordé au réseau d'assainissement collectif de la commune rue Kléber. Comme le projet desimperméabilise légèrement de sol, il n'y aura pas d'eaux pluviales supplémentaires. Au contraire, le projet limitera les rejets dans le réseau communal au débit de fuite de 3 l/s/ha.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	En exploitation, il n'y aura pas production de déchets dangereux. En phase travaux il conviendra de : - retirer la toiture en amiante ciment des hangars techniques - retirer la pompe à essence Ces travaux seront réalisés dans les règles de l'art par des entreprises spécialisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet se situe dans le périmètre de la Caserne Belliard qui est classée au patrimoine. La caserne est au 19 rue Kléber dans la même rue que le projet mais distante de 400 m et les deux sont séparés par un carrefour sur l'avenue Marceau. La distance fait qu'il n'y a pas atteinte visuelle au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Non, le site est déjà bâti. En revanche des maisons d'habitation seront détruites et engendreront le déménagement de quelques personnes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet se situe en centre ville sur un foncier fortement imperméabilisé. Bien que la ville de Fontenay-le-Comte soit dans le périmètre du parc naturel régional du Marais Poitevin, le projet, dans sa phase construction ou exploitation n'aura pas d'impact car il n'est pas source de pollution, les eaux sont gérées et il n'y a pas d'habitats, faune et flore protégés.

Les eaux usées seront raccordées au réseau EU communal.
Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle avec un débit de fuite régulé à 3 l/s/ha vers le réseau EP communal. Une partie des eaux pluviales s'infiltrera dans les espaces verts et les parkings drainants. Des panneaux photovoltaïques sont prévus en toiture et ombrière.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'est pas source d'effets négatifs sur l'environnement (site déjà construit et fortement imperméabilisé) ni sur la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et du site du projet déjà très imperméabilisé, en zone urbaine, prévu en remplacement de hangars et maisons, éloigné des espaces protégés, sans zone humide, situé dans le parc du marais Poitevin mais sans impact, avec une gestion des eaux pluviales à la parcelle (débit de fuite de 3l/s/ha raccordé au réseau EP communal) et un raccordement des eaux usées au réseau EU communal et tous les autres éléments étudiés, nous pensons que le projet est dispensé d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Partie 6.1 et 6.4 : Notice hydraulique	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom PONSAT

Prénom Anthony

Qualité du signataire Responsable de programme

À CARQUEFOU

Fait le 05/11/2024

pon sat Signature numérique de ponsat Date : 2024.11.05 16:49:04 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)